

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 17 juin 2025 à 18 h 30

Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Pierre Ouellet	Maire
	Michael Marmen	Directeur général
	Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS :		
Quartier Saint-François :	Rino Levasseur	
Quartier Lac Baker :	Ronald Cormier	
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

CONSEILLERS ABSENTS :	
Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy
Quartier Clair :	Richard Michaud

Présence dans la salle : 0.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Trois membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-06-17 (1)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

PROTECTION – LIEUX INESTHÉTIQUES

- a) Nomination d'un inspecteur en bâtiment pour l'application de l'Arrêté n° 2018-05 portant sur les lieux inesthétiques et dangereux de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-06-17 (2)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

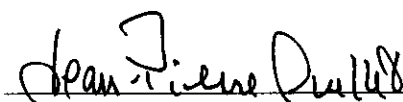
Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska autorise l'inspecteur en bâtiment et employé responsable de l'application des arrêtés relatifs aux lieux dangereux et inesthétiques de la Ville d'Edmundston, M. Peter Michaud, à entreprendre les procédures de démolition et de nettoyage de propriétés jugées inesthétiques et dangereuses par le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska, en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick et de l'Arrêté n° 2018-05 portant sur les lieux inesthétiques et dangereux de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Rino Levasseur à 18 h 33.



Jean-Pierre Ouellet,
Maire



Jessica Raymond,
Greffière

